



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

IMMEUBLE : 388, montée de l'Église, L'Île-Bizard

LOT : 4 589 372

BÂTIMENT VISÉ : Principal

AVIS est, par les présentes, donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition se prononcera sur une demande d'autorisation de démolition d'un (1) bâtiment principal lors d'une séance publique **le mardi 18 février 2025 à 19 h**, à la salle Madeleine-Lahaye, située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public, ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement de la façon suivante :

par courriel : secretariat.ibsg@montreal.ca
ou par la poste : Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
350, montée de l'Église, L'Île-Bizard (Québec), H9C 1G9

**FAIT à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Ce 4 février 2025.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza